



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

21 avril 2013

Objet : Circuler à vélo en toute sécurité - La Sûreté vous conseille

Avec l'arrivée du printemps, les cyclistes sont de nouveau présents sur les routes ou à leurs abords. Les policiers de la MRC Jardins-de-Napierville de la Sûreté du Québec invitent donc l'ensemble des citoyens, qu'ils soient automobilistes ou cyclistes, à être vigilants afin de s'assurer d'un partage sécuritaire de la route.

Les cyclistes font partie des usagers de la route les plus vulnérables puisqu'ils ont peu de protection et qu'ils sont moins visibles. Afin de réduire les risques d'être impliqués dans une collision, les cyclistes doivent s'assurer de respecter la signalisation routière, tout comme les automobilistes.

De plus, selon le Code de la sécurité routière, ils devraient toujours :

- circuler à l'extrême droite de la chaussée;
- signaler leurs intentions lors des virages, des ralentissements et des arrêts ;
- circuler à la file lorsqu'ils roulent en groupe ;
- demeurer à califourchon et tenir le guidon du vélo en tout temps ;
- rouler dans le sens de la circulation.

Selon la Société de l'assurance automobile du Québec, « les blessures à la tête sont la cause d'environ 60 % des décès chez les cyclistes ». Le port du casque est donc fortement recommandé. S'assurer que son vélo est en bon état et le munir de réflecteurs est également conseillé.

La Sûreté du Québec invite les usagers de la route à consulter le site Web de la Société de l'assurance automobile du Québec pour plus d'informations sur la sécurité à vélo.

Agente Nancy Clair, 9220
Sûreté du Québec MRC Jardins-de-Napierville
450-245-0666
www.sq.gouv.qc.ca